



Non présentation d'enfant

Par **Mia31**, le **26/03/2021 à 11:49**

Bonjour,

Une amie à moi n'a pas vu sa fille de 5 mois depuis plus de 6 mois maintenant. Le père de la petite refuse de lui donner sa petite fill.

Sachant que, pour l'instant, le procès concernant la garde partagée de la petite est en cours, le père fait tout pour reporter le procès et mon amie ne voit toujours pas sa fille. Les gendarmes ne veulent pas l'accompagner pour qu'elle puisse aller chez lui récupérer sa fille, il refuse catégoriquement qu'elle voit sa fille. Elle a déjà porter plainte, écrit au procureur, rien n'y fait.

Quels recours peut-elle avoir pour voir sa fille en attendant une décision de justice ?

Merci.

Par **jodelariege**, le **26/03/2021 à 12:16**

bonjour

votre amie a t elle déjà demandé une audience auprès du juge aux affaires familiales?

elle doit se faire aider par un avocat et garder toutes les preuves de non représentation d'enfant auprès du JAF

par contre vos dates ne correspondent pas : "pas vue sa fille de 5 mois depuis plus de 6 mois maintenant, ".... si la fille a 5 mois le pere ne peut l'avoir gardée depuis 6 mois car il y a 6 mois elle était encore dans le ventre de sa mere..

Par **Mia31**, le **26/03/2021** à **12:25**

Oui, enfin je voulais dire que maintenant sa fille a 1 an et ça fait 6 mois que sa fille est avec le père.

Oui elle a déjà demandé une audience auprès du JAF, ils ont reporté l'audience 2 fois déjà. Cela fait plus de 6 mois qu'elle n'a pas vu sa fille, c'est très dur pour elle.

J'aurai aimé savoir s'il y avait moyen, pour elle, de récupérer sa fille en attendant l'audience, le père fait tout pour reporter l'audience chaque fois et, en attendant, il refuse qu'elle voit sa fille.